



Communiqué de presse – Pour diffusion immédiate

Ce communiqué n'est pas destiné à être diffusé sur un réseau de fil de presse américain ou aux États-Unis

MEGA BRANDS ANNONCE UNE ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES DE 78,3 MILLIONS \$

MONTREAL le 4 juillet 2007 – MEGA Brands Inc. (TSX: MB) a annoncé aujourd'hui qu'elle a conclu une entente avec un syndicat de preneurs ferme dirigé par BMO Capital Markets visant la vente, sur la base d'une prise ferme, de 3 850 000 actions ordinaires du trésor à un prix de 20,35 l'unité pour un produit brut total de 78,3 millions.

Le produit net tiré du placement servira à réduire les facilités à terme renouvelable de la Société ainsi qu'au fonds de roulement de la Société.

La Société a également octroyé aux preneurs fermes une option d'attribution excédentaire, pouvant être levée dans les 30 jours qui suivent la date de clôture du placement, leur permettant d'acquérir jusqu'à 577 500 actions ordinaires supplémentaires selon les mêmes termes et conditions. Le placement est assujéti à l'obtention des approbations réglementaires usuelles, notamment à l'approbation de la Bourse de Toronto, et la clôture devrait avoir lieu au plus tard le 25 juillet 2007.

De plus, la direction de MEGA Brands est heureuse d'annoncer aujourd'hui qu'elle a reçu l'approbation de ses prêteurs relativement à certains amendements à ses facilités de crédit de premier rang échéant en 2012. Les amendements incluent l'élimination du droit de préférence du ratio de levier financier et l'assouplissement du ratio de la dette totale sur le BAIIA à un maximum de 4,50:1 jusqu'en septembre 2008, pour décroître graduellement par la suite à 3,25:1 à la fin de 2010, et ce jusqu'à l'échéance des facilités de crédit. Ces amendements, ainsi que l'émission d'actions, apportent à la Société une flexibilité financière importante afin de mettre en place sa stratégie de croissance.

Les actions de la Société offertes aux termes du placement n'ont pas été ni ne seront inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, telle qu'amendée, et elles ne peuvent donc pas être offertes ni vendues aux États-Unis à défaut d'inscription ou d'une dispense des exigences d'inscription aux termes de cette loi. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat de titres et aucune vente de titres ne pourra être faite dans quelque territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

Énoncés prévisionnels

Toutes les déclarations du présent communiqué qui n'ont pas trait directement et exclusivement à des faits historiques sont des « énoncés prévisionnels ». Ces énoncés représentent les intentions, les projets, les attentes et les convictions de la Société. Dans certains cas, ces énoncés nous obligent à émettre des hypothèses et il y a un risque important que ces hypothèses s'avèrent incorrectes. De plus, ces énoncés sont assujétiés à des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société. Ces facteurs comprennent, sans s'y limiter : la réalisation de synergies, les litiges en cours et leurs incertitudes inhérentes, incluant la récupération de la totalité du montant du règlement de litiges relatifs à un produit et les risques associés au rappel de produits, les activités internationales, la couverture d'assurance, la difficulté de prévoir les préférences des consommateurs et le développement et l'acceptation de nouveaux produits, le taux de croissance ou de rentabilité, le fait que nos activités soient tributaires de quelques clients importants, les fluctuations du prix des résines de plastique et des autres matières premières et les fluctuations des taux de change, la saisonnalité des secteurs des jouets et de la papeterie, les risques relatifs aux produits fabriqués sous licence, le contexte du marché au détail, les litiges relatifs aux jouets de construction ainsi que les questions touchant le financement et les taux d'intérêts. Les termes « croit »,



« estime », « s'attend », « entend », « anticipe », « prévoit », « planifie », d'autres expressions similaires et leurs variantes identifient certains de ces énoncés prévisionnels et ne valent que pour la date à laquelle ils sont faits. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement tout énoncé prévisionnel, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement, sous réserve des lois applicables. Les lecteurs sont avisés de ne pas accorder une confiance non fondée à ces énoncés prévisionnels. De plus amples renseignements sur les risques pouvant faire en sorte que les résultats soient considérablement différents de nos attentes actuelles se retrouvent à la section « Facteurs de risque » de nos rapports de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 et le premier trimestre terminé le 31 mars 2007.

À propos de MEGA Brands

MEGA Brands est une famille de marques mondiales réputées dans les catégories des jouets de construction, des jeux de société et des casse-tête, de l'art et de l'artisanat ainsi que de la papeterie. Nous offrons aux enfants et aux familles des expériences créatives et stimulantes grâce à des produits novateurs, bien conçus, abordables et de haute qualité, qui traduisent la promesse de notre marque : *Creativity to the Rescue*. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez visiter <http://www.megabrands.com>.

Le logo MEGA, *Creativity to the Rescue*, Mega Bloks, Rose Art, Magnetix et Board Dudes sont des marques de MEGA Brands Inc. ou de ses filiales.

For more information, please contact: Bertrand Jolicoeur
Directeur, finances corporatives
(514) 333-3339 poste 538